

REVUE JURIDIQUE DE L'OCEAN INDIEN



**Numéro 35
2025-1**

La Revue

I. RÉDACTION

- Olivier DUPÉRÉ, Maître de conférences en droit public à l’Université de la Réunion (direction générale) ;
- Loïc PEYEN, Maître de conférences en droit public à l’Université Toulouse I Capitole (responsable des chroniques de jurisprudence administrative française de l’Océan Indien) ;
- Randianina RADILOFE, Docteur en Droit (responsable des chroniques de droit public malgache).

II. SOUMISSION DES CONTRIBUTIONS

Règles de forme à respecter pour chaque proposition de contribution

Toutes les propositions de contributions doivent être adressées sous forme de document Word (ou équivalent), en respectant les seules conditions suivantes (destinées à faciliter la mise en forme en vue de la publication) :

- espacement : 0 pt ; 0 pt ; Interligne simple ;
- un saut de ligne unique entre chaque élément du corps de texte (paragraphe, titre) / aucun saut de ligne entre les notes de bas de page ;
- corps de texte : Times New Roman 14 / note de bas de page : Times New Roman 12 / le tout doit être justifié ;
- les titres (formats : I. blabla ; A. blabla ; 1. blabla ; a. blabla,...) doivent figurer en gras, avec un retrait égal à 1,25 centimètre.
- chaque proposition doit comporter la mention des prénoms, noms ainsi que des titres et/ou fonctions de l'auteur

Les références bibliographiques doivent être formatées en reproduisant le format, ou en cas d'impossibilité en s'inspirant du format des exemples suivants :

- CJUE, 22 septembre 1992, *Petit*, aff. C-153/91, *Rec. p. I-4879*, points 10 à 13.
- Trib. (UE), 10 décembre 2002, *Dr. Karl Thomae GmbH c/ Commission*, aff. T-123/00, *Rec. p. II-5193*, point 4.
- CEDH, Gr. ch., 6 octobre 1979, *Kibali c/ France*, req. n° 11/50689.
- Civ. 1^{re}, 7 avril 1998, *RCDIP* 1998, n° 644, note D. ANNOUSSAMY ; *D.* 1998, n°287, note B. AUDIT.
- Ass. Plén., 30 janvier 2001, pourvoi n°00-13277, Bull. n° 19.
- CE, Ass., 7 juillet 1995, *Damiens*, req. n°146028.
- CAA Bordeaux, 30 janvier 2001, *M. Planchenault*, req. n°07BX1234.
- TA Saint-Denis, 3 janvier 1998, *M. Hoareau*, req. n°1234567.
- Affaire du *Timor Oriental* (Portugal c/ Australie), arrêt, C.I.J., *Rec. 1995*, p. 90.
- J. AUVRET-FINCK (dir.), *L’Union européenne. Carrefour de coopérations*, Paris, LGDJ, 2002.
- Y. PETIT, « A la recherche de la politique européenne de l’énergie », *RTDE* 2006, n° 4, p. 593.
- R. MEHDI, « Les retombées de la Communauté de droit dans les Etats de droit », in J. RIDEAU (dir.), *De la Communauté de droit à l’Union de droit. Continuité et avatars européens*, Paris, LGDJ, 2000, p. 377.

En raison du format désormais exclusivement électronique de la revue, les auteurs peuvent tout à fait insérer des liens hypertexte, **en note de bas de page exclusivement** et en respectant le modèle suivant : « URL : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Hyperlien> – dernière consultation le 9 juillet 2020) ».

– Tribunes, Articles, Actes, Recensions bibliographiques

Les propositions de contributions doivent être adressées à l'adresse électronique suivante : olivier.dupere@univ-reunion.fr

Les Tribunes sont publiées avec l'accord du Directeur de la *Revue*. Elles ne doivent pas excéder deux pages.

Les propositions d'Articles reçues, seront soumises à l'examen d'un Comité de lecture de deux membres, choisis par le Directeur de la Revue en raison de leur expérience dans le domaine concerné. Les avis de ceux-ci devront être favorables sans réserve, pour que la proposition soit acceptée pour publication. Aucune limite n'est fixée *a priori* quant au nombre de pages ou de caractères, mais le Comité de lecture et le Directeur se réservent, à ce propos, le droit d'exiger toute modification qu'ils jugeraient raisonnable.

Les Actes sont publiés sous la responsabilité scientifique des organisateurs de la manifestation dont ils ont vocation à présenter les résultats, avec l'accord du Directeur de la Revue.

Les Recensions bibliographiques sont publiées avec l'accord du Directeur de la Revue.

NB 1 – En sus des règles de forme générales, les propositions d'Articles devront comporter un résumé en français, un résumé en anglais, ainsi que l'indication des mots-clés les plus pertinents selon l'auteur.

NB 2 – Les responsables scientifiques d'Actes, dans la mesure où ces exigences complémentaires de forme seraient remplies d'un point de vue global, pourront décider de dispenser de leur respect les auteurs intervenus dans le cadre de la manifestation qu'ils ont organisé.

– Chroniques de jurisprudence

Les équipes de chroniqueurs sont constituées par les responsables de chaque chronique.

Les rejoindre suppose l'invitation ou l'acceptation d'une proposition par ces derniers, qu'il est possible de contacter aux adresses électroniques suivantes : loic.peyen@ut-capitole.fr; romain.loir@univ-reunion.fr; raddiradilofe@yahoo.fr

III. PUBLICATIONS

Les opinions exprimées dans la *Revue juridique de l'Océan Indien* n'engagent que leurs auteurs, et aucunement les responsables de cette dernière.

Toute copie, reproduction ou utilisation de la *Revue juridique de l'Océan* doit être effectuée dans le strict respect du Code de la propriété intellectuelle.

Tables des matières du numéro 35

- La *Revue Juridique de l'Océan Indien* fête ses 25 ans ! Brève rétrospective à usage introspectif.....9

Olivier DUPÉRÉ

- Hommage au Dr Jacques COLOM – Plaidoyer pour des îles de l'océan Indien meilleures, durables et résilientes.....13

Rajendra Parsad GUNPUTH

I – Actes du colloque organisé à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'accession de Rodrigues au statut constitutionnel d'autonomie régionale (12-14 octobre 2022)

- Une introduction – L'autonomie régionale de Rodrigues : un cadre juridique à l'effectivité perfectible.....21

Olivier DUPÉRÉ

A. Regards institutionnels internes – L'autonomie de Rodrigues, une garantie d'égalité et de démocratie pour ce territoire et sa population ?

- Rodrigues, île africaine : de la remise en cause du déni de justice colonial à une gouvernance démocratique durable.....33

Jacques COLOM

- La décentralisation mauricienne et la sortie de Rodrigues de l'isolement avec l'autonomie.....53

Didier MICHEL

- Les degrés d'autonomie constitutionnelle dans les cadres constitutionnels.....65

Rémi BARRUÉ-BELOU

- Une réflexion sur la survie des îles et des peuples sous autonomie partielle. Le modèle rodriguais et son développement durable.....77

Rajendra Parsad GUNPUTH

B. Regards institutionnels externes – L'autonomie de Rodrigues, quels modèles juridiques ?

- La subsidiarité comme principe organisationnel d'une région administrative. Exemple de l'Île Rodrigues.....89

Stéphanie ROHLFING-DIJOUX

- Le contentieux constitutionnel de l'autonomie locale. À propos du régime contentieux de l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française.....99

Mathieu DISANT

- Le développement durable de Rodrigues au prisme du soutien de l'Union européenne et de la Commission de l'océan Indien.....115

Hélène PONGÉRARD-PAYET

C. Regards maritimes – L'océan comme levier du développement rodriguais, entre politique, gestion et droit

- La gestion de l'espace maritime, les enjeux environnementaux et la sécurité maritime : un regard sur le droit et la pratique pour Maurice.....143

Odile LIM-TUNG

- Marine Protected Areas and Marine Spatial Planning : Two Ecosystem-Based Approaches Beneficial for Rodrigues' Sustainable Management of Marine Resources.....179

Marie Valerie UPPIAH

- Protection juridique et gestion autonome des lagons rodriguais. Analyse croisée (économique et géographique du droit).....189

Hanna KUREEMUN

*II – Actes de la journée d'études « Le droit de la franchise à La Réunion »
(25 octobre 2024)*

• Le droit de la franchise à La Réunion : préface.....	205
<i>Romain LOIR et Jean-Baptiste SEUBE</i>	
• La jurisprudence réunionnaise en matière de franchise.....	207
<i>Réchad PATEL et Adéone LAFABLE</i>	
• Le recours à la Master Franchise.....	217
<i>Jean-Baptiste SEUBE</i>	
• La Master Franchise en pratique.....	225
<i>Corinne HOVNANIAN</i>	
• La distribution duale.....	235
<i>Nicolas FERRIER</i>	
• Le choix de la franchise participative.....	249
<i>Roberto THIANCOURT</i>	
• La loi Doublin : à quoi bon ?.....	259
<i>Élodie BERTRAND-ESQUEL</i>	
• Le contrat de franchise à l'aune de l'article L. 442-1 du Code de commerce....	265
<i>Pascal PUIG</i>	
• Quelle liberté pour le franchisé sur Internet ?.....	287
<i>Charlotte BELLET</i>	
• Les clauses restrictives de concurrence.....	293
<i>Romain LOIR</i>	
• Le fichier clients du franchisé.....	301
<i>Gaël CHANTEPIE</i>	

